

AUDITION PARLEMENTAIRE FSMI-FO

TABLE RONDE relative au contrôle de la mise en œuvre des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD)

FO a fait valoir la VOIX des personnels des Secrétariats Généraux Communs Départementaux



Mme Isabelle BRIQUET
Rapporteuse spéciale du budget de la mission Administration générale et territoriale de l'Etat pour la commission des Finances

« Partout sur tout le territoire, FO ne cesse de constater un grave ras le bol des personnels des SGCD et une extrême usure professionnelle dus à un fonctionnement continuellement en flux tendu depuis 17 mois, sans aucune convergence des outils et sans politique forte de renfort durable des SGCD. Nous demandons la sanctuarisation des effectifs (« cibles » + 10 %) des SGCD ».



« La création des SGCD est une faille de gouvernance du ministère pour échapper à la politique continue de sape de Bercy. A chacun de nos déplacements, le mal-être systémique des personnels est flagrant : voir des collègues s'effondrer en larmes culpabilisant de ne pouvoir faire plus et mieux est intolérable. Le rabâchage de la « résilience » par les autorités est un outil de persuasion à justifier la surcharge de travail vers un extrême sans fin. Une stratégie suicidaire. »

Romuald DELIENCOURT, secrétaire national et Olivier BERGER, Conseiller national,

ont porté « haut et fort » la TOTALE IMPREPARATION de cette énième « réforme » de l'administration territoriale de l'Etat, et surtout la SOUFFRANCE et l'USURE PROFESSIONNELLE des personnels des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD).

Globalement, après de nombreuses visites de SGCD, FO constate un ras le bol des personnels des SGCD et une extrême usure professionnelle dus à un fonctionnement continuellement en flux tendu depuis 17 mois avec une forte pression des services (Préfecture, DDI) et en parallèle, une insatisfaction durable du service rendu par les SGCD.

Positionnement des SGCD au niveau départemental :

Difficulté de positionnement des SGCD par rapport au secrétaires généraux de préfecture et par rapport aux Préfets : les SGCD sont considérés comme des DDI, mais sont rattachés à l'organigramme Préfecture.

Gouvernance des SGCD :

Les SGCD rattachés au ministère de l'Intérieur (pilote interministérielle de ces structures) reçoivent tous azimuts et sans aucune coordination nationale en administration centrale, des directives et circulaires des DDI ou des ministères de tutelle qui démultiplient les tâches des SGCD. Le SGCD de Marseille a déjà repris des missions régionales non prévues initialement dans la charte de fonctionnement des SGCD.

Effectifs des SGCD :

Les effectifs « cible » des SGCD ont été sous-évalués dès le départ et après intégration des DDETS (différentiel estimé à 10 %).

Sous-évaluation des ETPT « Supports » à transférer des DDI aux SGCD.

Non-transfert intégral des personnels « fléchés » DDI pour les SGCD : perte de savoir-faire et de compétence de gestion RH des personnels DDI, non compensables à court-terme, irrécupérables à moyen-terme.

Transfert de personnels DDI en SGCD parti en retraite en 2021.

Depuis le 1er janvier 2021, le nombre moyen des postes vacants est de 8 à 10 % selon les SGCD, principalement sur les postes RH et immobilier.

Fort turn-over des personnels : certains restent de 6 à 12 mois le temps d'obtenir une mobilité. fort investissement des personnels restant en SGCD pour délivrer une formation des personnels et transmettre la « mémoire » opérationnelle.

La DMAT a confirmé le départ en retraite de 50 % des effectifs SGCD dans les 5 prochaines années, sans aucune vision d'anticipation GPRH pour compenser.

LE VOLUME D'HEURES CRETEES 2021 DES PERSONNEL DES SGCD S'ESTIME A PLUS DE 75 000 JOURS TRAVAILLES NON REMUNERES, SOIT L'EQUIVALENT DE 377 POSTES MANQUANTS.

Malgré les efforts fournis par les agents des SGCD, l'enveloppe globale des CIA de 2021 n'a pas été augmentée pour permettre de récompenser les personnels des SGCD.



UN SCANDALE NATIONAL !!

Missions des SGCD :

Inventaire initial des missions sous-évaluées par rapport à la demande actuelle des services (préfectures, sous-préfectures et DDI).

Récupération en continue de missions initialement non prévues et sans aucune contrepartie en personnels des structures d'origine (DDI et des ministères).

Organisation d'opérations immobilières lourdes (pouvant aller, selon le SGCD concerné, jusqu'à 40 millions d'euros) sans effectifs supplémentaires spécialisés Immobilier, sans aucun soutien des SGAMI à forte compétence immobilière (ex : SGCD de Rennes et SGCD d'Evry), tout en devant tenir des objectifs impossibles en termes de réalisation de travaux et de consommation d'autorisations d'engagement, de crédits de paiement.

Considération tronquée des SGCD comme plateforme de « prestations de services » avec une attente excessive en terme de qualité de rendu de service, bien supérieure à celle fournie antérieurement par les services « support » des DDI et préfectures.

Fonctionnement :

Depuis 17 mois, toujours aucune convergence technologique (34 applications différentes en filière RH) et fonctionnelle (gouffre dans les méthodes de travail appliquées et de prise de décisions entre DDI et préfectures, défaut de positionnement des autorités préfectorales par rapport aux SGCD).

Absence de formation des personnels SGCD (filière RH pour utiliser RHenoir).

Vacances de postes pendant plusieurs mois en raison du mode de fonctionnement rigide des process de mobilité et surtout du manque d'attractivité des SGCD

Contractuels en filière spécialisée à haute technicité largement sous-payés en SGCD

Création des DDETS en avril 2021 (après seulement 3 mois de fonctionnement SGCD)

Constitution d'un SGCD régional en Ile-de-France, le SGAMM qui accroît le millefeuille administratif sans résultat probant d'efficience.

Trop de « Reportings » identiques demandés par de multiples structures (Préfectures de département, préfectures de région, ministères) sur des supports différents.

